

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie
de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 82, rue Saint-Gabriel, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an..... \$2.00
Canada et Etats-Unis..... 1.50
France..... fr. 12.50

Publié par

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE.

J. MONIER, Directeur.

Téléphone Bell No 2602.

MONTREAL, 17 JANVIER 1890

ACTUALITES

On annonce que la première expédition de cotonnades de la manufacture de Montmorency pour la Chine, aura lieu d'ici à quelques jours.

M. Joseph Hickson, depuis près de quinze ans, gérant général du Chemin de fer du Grand Tronc, vient d'être décoré par la Reine d'un ordre de chevalerie et portera désormais le titre de Sir Joseph Hickson.

Dividendes annoncés: Banque de St Hyacinthe, 3 p.c. pour le semestre; la banque de la Nouvelle Ecosse, 7 p.c. pour l'année; la banque des Marchands d'Halifax, 3 p.c. pour le semestre et la banque du Nouveau Brunswick 6 p.c. pour le semestre.

Le gouvernement provincial doit proposer, à la session qui s'est ouverte la semaine dernière, une mesure pour favoriser l'empierrement des chemins à la campagne, et pour pourvoir à l'abolition des barrières de péage. Ces sont deux excellentes choses qui resteront au crédit de l'honorable M. Mercier dans l'appréciation que les électeurs feront de son administration.

Notre commerce commence à se remuer pour obtenir du gouvernement fédéral la continuation de la police du Havre pendant la prochaine saison de navigation. Le port de Montréal est le lieu de transbordement de la plus grande partie du commerce extérieur de tout le Canada; il ne serait donc pas très juste d'en laisser la protection à la charge de la seule municipalité de Montréal.

La plupart des marchands de gros ont vendu, jusqu'ici les mélasses sur le pied de 14 lbs au gallon. Ce poids est trop élevé, et comme souvent les livraisons se font au poids, il en résultait de la perte pour le marchand de gros. L'association des épiciers de gros vient de décider que désormais 13½ lbs de mélasses représenteraient un gallon. Ce poids est le plus juste auquel on ait pu arriver par des épreuves successives de mesurage et de pesage.

Il y a des marchands qui sont tout à fait modestes dans leur ambition: "Nous faisons déjà plus d'affaires que nous ne pouvons en faire convenablement; à quoi cela nous servirait il d'annoncer?" Et pourtant ces gens là ne mettent jamais à la porte un nouveau client s'il est solvable; mais il préfèrent restreindre leur chiffre d'affaires,

et par conséquent leurs bénéfices plutôt que d'augmenter l'un et les autres de 25 à 30 p.c. en annonçant judicieusement.

Maintenant que l'emprunt d'un million a été voté par les électeurs de Montréal, il serait temps d'examiner ce qu'il nous faudrait emprunter de plus pour faire les travaux nécessaires de voirie, de canalisation, etc. Le million voté ne sera probablement pas requis cette année, à moins que le gouvernement fédéral ne fasse adopter à la prochaine session du parlement le projet des travaux à exécuter ne s'y fasse autoriser de son côté à fournir sa quote part. Nous pourrions donc avoir le temps de réunir nos deux emprunts ensemble et de les négocier en une seule fois, ce qui serait certainement plus avantageux que de faire deux emprunts successifs.

La cave du château de Skibo, en Ecosse, a été vendue il y a quelques jours. La renommée de cette cave avait attiré beaucoup d'amateurs à la vente. Du Porto de 1844 s'est vendu £6 la douz et du 1851, 90s. Du château Laffitte de 1858 a été adjugé à £8 la douzaine, du château Léoville de 1864, à £5 et du château Latour de la même année à £7. Des champagnes de 1874 se sont vendus en moyenne £8 la douzaine.

Aux ventes de caves célèbres, en France, on voit souvent des vins authentiques, des bonnes années se vendre de 75 à 100 francs la bouteille pour les premiers grands crus.

Une promotion. Deux commis voyageurs se rencontrent:

—Comment ça va?
—Très bien, très bien.
—J'en suis enchanté.
—Le fait est que je suis maintenant intéressé dans les affaires de la maison.
—Vrai? Et depuis quand?
—Depuis le premier de l'an.
—Mes félicitations, mon cher et comment cela est-il arrivé?
—Eh bien, voici. La veille du premier de l'an. Mon patron m'a fait entrer dans son bureau privé et m'a dit qu'il fallait que je prenne intérêt aux affaires de la maison, ou bien déguerpir. De sorte que, maintenant, j'y prends intérêt. Saisissez-vous?

Par décision récente du département des douanes les droits suivants ont été établis:

Bronze d'aluminium.....	30 pour cent
Griffes d'asperges.....	20 "
Bois blanc, plus épais que 1½ de pouce.....	20 "
"The Book Buyer" 6c la livre et.....	20 "
Savon de Castille, en morceaux.....	2c la livre
Savon de buanderie de Frank Siddal.....	1½ "
Pipes en épis de maïs.....	25 pour cent
Diamants de vitriers montés sur cuivre, acier ou fer.....	30 pour cent
Etiquettes en soie, lettres tissées ou imprimées.....	30 "
Etiquettes en coton, lettres tissées.....	25 "
Etiquettes en coton, lettres imprimées.....	32½ "
Glaces courbées, la valeur	

devant inclure le coût de
la courbure..... 20 "
Pelles à neige, en bois..... 25 "

St-Hyacinthe, 16 déc. 1889.

P. CARON, écr., gérant
de "LA CANADIENNE,"
Cie d'Assurance sur la Vie
Montréal.

Monsieur,

Veillez présenter à votre conseil d'administration mes meilleurs remerciements pour la promptitude et la libéralité avec lesquelles ma réclamation (pour 90 jours d'indemnité à \$5.00 par semaine) a été payée.

Je me ferai certainement un devoir de recommander votre Compagnie, chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Votre tout dévoué,

(Signé) ARTHUR BRUNELLE.

LA GRIPPE.

L'épidémie que nous subissons en ce moment et qui porte les noms "d'Influenza" ou de "Grippe" suivant les pays et la fantaisie des journalistes qui en font la chronique, a jeté un trouble considérable dans les affaires de notre ville. Il n'est pas un magasin qui n'ait quelqu'un, patron ou commis, retenu chez lui par la maladie; il n'est pas une administration qui ne compte quelques employés parmi ses victimes. Nos abonnés de la ville ont en à en souffrir la semaine dernière; notre porteur souffrant de la grippe, n'a pu faire sa distribution habituelle et nous avons été obligés d'expédier par la maille les numéros destinés aux abonnés servis par lui. Nous les prions de nous excuser pour cette fois.

LA REVISION DE LA LOI DES BANQUES.

On s'attendait généralement à ce que la révision de la loi générale des Banques aurait lieu dans la session fédérale de 1891; cependant il n'est pas trop tôt pour s'en occuper dès à présent et personne n'a été pris par surprise lorsqu'il a été annoncé, d'une manière non officielle, il est vrai, mais qui paraît assez autorisée, que cette révision serait proposée à la prochaine session. Le gouvernement aura ainsi, d'ailleurs, la faculté de remettre la discussion définitive et l'adoption de la nouvelle loi à la session suivante, si les quelques semaines que dure ordinairement une session ne sont pas trouvées suffisantes pour étudier, discuter et digérer les amendements que l'on se propose de faire à la loi actuelle.

La plus importante des questions qui seront nécessairement discutées à ce propos, c'est celle de la circulation des banques. Nous avons déjà, il y a un peu plus d'un an, donné notre opinion sur le projet que l'on prête au gouvernement, de se réserver le privilège d'émettre du papier-monnaie. Ce serait la ruine de nos institutions de crédit. On a proposé, d'un autre côté, que les banques ne pussent émettre des billets qu'en couvrant cette émission par l'achat d'un montant égal de débiteurs fédérales, ce qui permettrait au gouvernement de garantir la circu-

lation ainsi couverte. Cette proposition immobiliserait du coup \$85,000,000 de nos capitaux qui ne sont déjà pas trop considérables pour les besoins de notre commerce, et ces \$85,000,000 ne rapporteraient aux banques qu'un intérêt de 3 p. c., taux auquel le gouvernement emprunte actuellement, tandis qu'elles peuvent aujourd'hui leur rapporter de 6 à 7 p. c. Ce serait donc une perte sèche par année, pour les actionnaires des banques, de plus de \$1,000,000. D'ailleurs la plupart de nos banques canadiennes, dont le profit principal provient de la circulation, seraient forcées, ou de s'amalgamer en une seule institution, ou de fermer leurs portes, car l'immobilisation d'une somme égale à leur circulation ne leur laisserait pas assez de fonds pour les besoins de leur clientèle.

Le desideratum étant une garantie formelle par le gouvernement de la circulation des banques, on a songé à un autre moyen auquel nous avons reconnu de grands avantages: ce serait la création d'un fonds de garantie au moyen du versement annuel d'une prime de garantie de 1 p. c. sur le montant du capital payé de chaque banque, lequel fonds de garantirait versé entre les mains du gouvernement qui en paierait l'intérêt, et le gouvernement de son côté, garantirait le rachat des billets.

Il ne nous semble pas que ce fonds de garantie doive atteindre le chiffre même de la circulation, car, les billets conservant leur premier privilège sur l'actif de la banque, il n'y aurait possibilité d'un recours à la garantie que si les affaires de la banque étaient abominablement mal conduites et que si la banque était dirigée exclusivement par des escrocs, assez habiles d'ailleurs pour en imposer au gouvernement et au public. Il ne s'agirait donc que d'une espèce de réserve qui, à 10 p. c. du montant garanti, serait, croyons-nous amplement suffisante.

La circulation des banques Nationales aux Etats-Unis, est garantie par le trésor fédéral. Mais le trésor est couvert par le dépôt d'un montant équivalent en débiteurs des Etats-Unis; c'est le système que nous venons d'expliquer tout à l'heure et que l'on voudrait nous voir emprunter aux Etats-Unis. Mais les Etats-Unis eux-mêmes trouvent ce système trop restrictif et trop onéreux; ils constatent qu'il manque complètement de l'élasticité si nécessaire au médium par excellence des transactions commerciales, dans un pays où l'or ne circule presque pas. C'est ce qui fait que chaque année, lorsque le mouvement des récoltes absorbe des sommes considérables, le taux de l'argent s'élève à un chiffre très élevé, parfois exorbitant.

Aussi un banquier de New-York M. Knox, vient-il de présenter au congrès un projet de loi dont l'objet serait la création d'un "fonds de garantie", qui remplacerait le dépôt obligé au trésor de valeurs égales au montant de l'émission des billets des banques nationales.

Le projet de loi de M. Knox a inspiré à un de nos banquiers canadiens-français l'article suivant que nous nous faisons un devoir de publier tout en faisant quelques réserves sur certains points secon-